

Viel & Cie

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FIDORG AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124 000
339 713 869 R.C.S. Caen

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Normandie

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Viel & Cie

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Viel & Cie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Viel & Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation et des TIAP

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation et les TIAP figurent à l'actif du bilan pour un montant net de M€ 136.</p> <p>Comme indiqué dans les notes I.3 et II.2 de l'annexe aux comptes annuels, les valeurs d'utilité sont estimées par votre direction.</p> <p>La méthode la plus pertinente est utilisée selon les cas de figure, notamment : cours de Bourse, quote-part des capitaux propres, actualisation de flux futurs de trésorerie.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice de jugements de la direction dans l'estimation des éléments prévisionnels ou hypothèses d'actualisation.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des TIAP constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et de la valeur vénale des TIAP sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à contrôler que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont ainsi consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ analyser les cours de Bourse retenus pour l'évaluation des participations détenues dans des sociétés cotées ;▶ prendre connaissance des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des sociétés dont les titres sont évalués par actualisation des flux futurs de trésorerie ;▶ analyser la cohérence des hypothèses de taux d'actualisation établies par la direction avec des données de marché ;▶ recalculer les analyses de sensibilité effectuées par la direction et présentées dans la note II.2 de l'annexe ;▶ analyser les quotes-parts de situation nette retenues pour l'évaluation des autres titres ;▶ apprécier le caractère approprié de l'information financière présentée dans les notes annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique

tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Viel & Cie par votre assemblée générale du 21 mai 2003 pour le cabinet FIDORG AUDIT et du 10 septembre 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet FIDORG AUDIT était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-neuvième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Christophe Chareton

Bernard Heller

COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2020

de

VIEL & Cie

BILAN AU 31 DECEMBRE

<i>En milliers d'euros</i>		31.12.2020			31.12.2019
ACTIF	Note	Brut	Amort. / Dépr	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	II.1	36	36	-	-
Immobilisations corporelles	II.1	162	148	14	14
Immobilisations financières					
Participations	II.2	135 457	1 017	134 440	134 480
TIAP et autres immobilisations financières	II.2	26 718	366	26 352	22 896
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		<u>162 374</u>	<u>1 567</u>	<u>160 806</u>	<u>157 390</u>
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres créances	II.3	28 015	41	27 974	25 670
Valeurs mobilières de placement	II.4	1 000	-	1 000	1 061
Disponibilités	II.4	43 029	-	43 029	80 261
Charges constatées d'avance		166	-	166	133
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		<u>72 210</u>	<u>41</u>	<u>72 169</u>	<u>107 125</u>
Charges à répartir	II.5	317	-	317	634
TOTAL DE L'ACTIF		<u>234 900</u>	<u>1 608</u>	<u>233 292</u>	<u>265 149</u>

BILAN AU 31 DECEMBRE

<i>En milliers d'euros</i>		31.12.2020	31.12.2019
	Note		
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social		14 325	14 325
Prime d'émission, de fusion, d'apport		12 869	12 869
Réserve légale		1 613	1 613
Réserve des plus-values à long terme		-	-
Autres réserves		23 070	23 070
Report à nouveau		10 066	13 145
Résultat de l'exercice		20 441	13 400
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	II.6	82 384	78 421
Provisions	II.7	201	179
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses	II.8	114 020	144 275
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		282	269
Dettes fiscales et sociales	II.9	340	90
Autres dettes	II.10	36 065	41 914
TOTAL DES DETTES		150 707	186 548
TOTAL DU PASSIF		233 292	265 149

COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>		2020	2019
	Note		
Chiffre d'affaires net		-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		-	-
Autres produits d'exploitation		56	50
Produits d'exploitation	III.1	<u>56</u>	<u>50</u>
Frais de personnel		-742	-489
Autres achats et charges externes		-2 324	-2 137
Impôts, taxes et versements assimilés		-51	-48
Dotations aux amortissements et provisions		-341	-319
Autres charges		-130	-109
Charges d'exploitation		<u>-3 588</u>	<u>-3 102</u>
Résultat d'exploitation		<u>-3 532</u>	<u>-3 052</u>
Résultat financier	III.2	23 973	13 784
Résultat courant avant impôts		<u>20 441</u>	<u>10 732</u>
Résultat exceptionnel	III.3	-	2 606
Impôts sur le bénéfice	III.4	-	62
Résultat net de l'exercice		<u>20 441</u>	<u>13 400</u>

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

VIEL & Cie est une société d'investissement dont le but est d'investir sur le long terme dans des sociétés du secteur de la finance et d'accélérer leur croissance et leur développement afin d'en faire des acteurs majeurs dans leur métier respectif. VIEL & Cie contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans 29 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée, au travers d'une participation de 40% dans SwissLife Banque Privée.

I. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

I.1 Principes comptables

Au 31 décembre 2020, les comptes annuels de VIEL & Cie sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'aux principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

I.2 Changement de méthode comptable

Néant

I.3 Méthodes d'évaluation

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles et corporelles

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée du bien suivant les modes et les durées suivants :

- logiciel : 2 ans, linéaire
- installations et agencements : 10 ans, linéaire
- matériel informatique : 2 à 5 ans, linéaire ou dégressif
- mobilier et matériel de bureau : 10 ans, linéaire

Titres de filiales et participations

Les parts dans les entreprises liées, les titres de participations ainsi que les titres d'autocontrôle sont enregistrés à leur coût d'acquisition incluant les frais y afférents, et évalués en fonction de leur valeur d'utilité par la méthode la plus pertinente selon les cas de figure, représentée notamment :

- par le cours de bourse lorsque les titres sont cotés et que leur valorisation reflète leur valeur intrinsèque ;
- par la quote-part des capitaux propres ajustée des résultats non encore réalisés pour les titres non cotés ;
- par leur valeur de réalisation lorsqu'elle est connue de façon certaine ;
- par la projection de flux de trésorerie futurs ;
- par une évaluation interne basée sur des données de marché observables sur des comparables ;
- ou par la quote-part de capitaux propres consolidés qu'ils représentent, notamment lorsque les autres méthodes de valorisation ne permettent pas d'appréhender leur valeur intrinsèque.

Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente.

Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur brute d'achat. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur estimative est inférieure à la valeur d'achat. Cette valeur estimative peut être basée sur le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, sur la quote-part de la dernière situation nette connue pour les titres non cotés, ou sur une analyse multicritères tenant compte des spécificités du titre concerné lorsque les critères précédents ne sont pas pertinents.

Actions propres

Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie détient 5 788 600 titres auto détenus, soit 8,08 % du capital. Ces titres sont affectés à :

- l'objectif d'annulation et ne font pas l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition.
- l'objectif de croissance externe et font l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition.
- à un contrat de liquidité et sont classés en valeurs mobilières de placement. Ces derniers ont été transférées vers les actions propres à l'objectif d'annulation suite à l'arrêt du contrat de liquidité.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, la méthode d'évaluation retenue est le FIFO. Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente entre le cours de bourse et la valeur comptable.

Frais d'emprunt

La société a pris l'option de comptabiliser à l'actif les frais d'émission des emprunts.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de marché sur les instruments financiers à terme (de taux, de change ou d'actions) sont enregistrées conformément au règlement ANC 2015-05. Elles sont évaluées à leur valeur de marché à la date de clôture et les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour le montant nominal des contrats. Pour les instruments en position ouverte isolées les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat à l'échéance du contrat ou lors du dénouement de la position et seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les variations sont, quant à elles comptabilisées au bilan.

Traitement des devises étrangères

L'euro étant la monnaie de présentation des comptes de la société, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat, sous la rubrique « Résultat financier net ».

II. NOTES SUR LE BILAN

II.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles de VIEL & Cie se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2020			31.12.2019		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles	36	36	-	36	36	-
Immobilisations corporelles						
Agencements – Installations	87	87	-	87	87	-
Matériels informatiques, de bureaux	59	57	-	55	55	-
Autres immobilisations corporelles	16	5	14	16	4	14
TOTAL des immobilisations	199	184	14	195	182	14

Les immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels et progiciels informatiques.

Aucune variation significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2020.

II.2 Immobilisations financières

Le portefeuille d'immobilisations financières de VIEL & Cie se décompose comme suit, aux 31 décembre 2019 et 2020 :

En milliers	% de détention	Dernier résultat disponible	Capitaux propres disponibles 2019-2020	Valeur brute des titres	Dépréciation des titres	Valeur nette	Valeur nette
				€	€	€	€
Participations							
Financière Vermeer N.V., Amsterdam	100,00 %	EUR 40 256	EUR 130 662	73 349	-	73 349	73 349
E-VIEL	100,00 %	EUR 743	EUR 28 627	18 110	-	18 110	18 110
SwissLife Banque Privée **	40,00 %	EUR 6 986	EUR 102 094	32 209	-	32 209	32 209
Exchangelab	-	USD -	USD -	-	-	-	-
Surperformance	33,98%	EUR -118	EUR 2 107	1 180	-504	676	716
Arpège	100,00%	EUR 80	EUR 27 243	8 900	-	8 900	8 900
Boost Venture	8,40%	EUR *	EUR *	263	-263	-	-
Insead OEE Data Services	18,94%	EUR *	EUR *	250	-250	-	-
Easdaq NV Belgique	8,30%	EUR -1 132	EUR 3 963	1 196	-	1 196	1 196
				135 457	-1 017	134 439	134 480
TIAP et autres immobilisations financières							
<i>Sociétés technologiques</i>							
Result Venture	5,00%	-	* -	* 114	-114	0	0
Wansquare	2,78%	EUR *	EUR *	* 53	-48	5	5
Euroclear	0,10%	EUR 432 000	EUR 4 796 000	2 383	-	2 383	2 383
Titres d'autocontrôle	8,08%			23 964	-	23 964	20 313
Autres				205	-205	0	195
				26 719	-367	26 352	22 897
				162 175	-1 384	160 792	157 376

* Information non disponible

La valeur estimée des TIAP présentée ci-dessus est déterminée sur la base de la situation nette de ces sociétés.

Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie détient 5 788 700 de ses propres titres, soit 8,08 % de son capital (après transfert des actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité), contre 5 048 498 titres à l'ouverture 2020 (7,05 % de son capital), détention préalablement autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires Cf II.6.3.

- 3 548 498 titres auto-détenus sont à objectif de croissance externe pour un montant total de 13 338 k€, soit un prix moyen de 3,76 € le titre. Aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2020 ;
- Et 2 240 102 autres titres auto-détenus sont à objectif d'annulation et sont présentés au bilan pour leur valeur d'acquisition, soit une valeur brute de 10 626 k€. Aucune dépréciation n'est à constater sur ces titres. Si les règles d'évaluation habituelle s'appliquaient à ces titres, aucune dépréciation n'aurait été nécessaire au 31 décembre 2020.

Cf II.6.3.

Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie Direct détient un investissement total de 1 195 847 euros dans la société EASDAQ N.V., société non cotée établie en Belgique, soit une participation de 8,30 %.

Au 31 décembre 2020, cette participation a fait l'objet d'une évaluation multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.

Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	9,89 %
Durée de l'actualisation :	5 ans
Taux de croissance à long terme :	2 %
Taux de croissance de l'activité :	selon le budget entériné par la société.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôt.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation des deux premières hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2020.

II.3 Autres créances

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Créances sur les sociétés liées	27 734	25 403
Etat et collectivités publiques	210	234
Autres créances	30	32
TOTAL	27 975	25 670
Dépréciation	-	-
TOTAL NET	27 975	25 670

Ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

II.4 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2020, une partie de la trésorerie de VIEL & Cie est placée d'une part en SICAV et d'autre part en contrats à terme ne présentant pas de risque de perte en capital et dont la liquidité est assurée à tout moment.

Au 31 décembre 2019, ce poste incluait également les titres auto-détenus dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en octobre 2018. Après l'arrêt de ce dernier en 2020, les titres résiduels ont été transférés vers les actions propres à objectif d'annulation. Cf II.2 et II.6.3.

II.5 Charges à répartir

Les charges à répartir, d'un montant de 317 k€ au 31 décembre 2020 (contre 634 k€ au 31 décembre 2019) sont constituées de frais d'émission d'emprunt. VIEL & Cie a en effet opté pour l'étalement de ces frais sur la durée d'amortissement de sa dette.

II.6 Capitaux propres

II.6.1 Variation de capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2020 s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture au 01.01.2020	Affectation du résultat 2019	Résultat 2020	Solde au 31.12.2020
Capital social	14 325	-	-	14 325
Prime d'émission	12 869	-	-	12 869
Réserve légale	1 613	-	-	1 613
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	23 070	-	-	23 070
Report à nouveau	13 145	-3 079	-	10 066
Résultat de la période	13 400	-13 400	20 441	20 441
TOTAL	78 422	-16 479	20 441	82 384

Au 31 décembre 2020, le capital social de VIEL & Cie est composé de 71 622 968 actions d'une valeur nominale de € 0,2, soit un capital de 14 324 593,60 euros (identique au 31 décembre 2019).

L'Assemblée générale mixte du 12 juin 2020 a voté, sur proposition du Conseil d'administration, le versement d'un dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice 2019. Le dividende d'un montant de 17 905 742 € a été payé le 19 juin 2020.

II.6.2 Plans d'attributions d'actions gratuites :

Au 31 décembre 2020, les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Nature du plan (En euros)	Plan d'attribution 2017	
	14-juin-16	14-juin-16
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16	14-juin-16
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17	04-sept-17
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000	138 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17	04-sept-17
Période d'attribution	04-sept-20	04-sept-22
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27	04-sept-27
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui
Conditions de performance de cours	6,50 €	6,00 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier	440 000	138 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	60 000	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	380 000	138 000
Nombre de personnes concernées	2	4

II.6.3 Actions propres :

Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie détient 5 788 600 de ses propres titres, soit 8,08 % de son capital, contre 5 061 398 titres à l'ouverture 2020 (7,07 % de son capital).

Les variations enregistrées en 2020 sont les suivantes :

	Situation au 31/12/2019			Augmentations : rachats			Diminutions : cessions / annulations			Situation au 31/12/2020		
	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€
Actions rachetées avec objectif d'annulation	4,65	1 500 000	6 976	4,93	740 102	3 650	-	-	-	4,74	2 240 102	10 626
Actions rachetées avec objectif de croissance externe	3,76	3 548 498	13 338	-	-	-	-	-	-	3,76	3 548 498	13 338
Immobilisations financières	4,02	5 048 498	20 314	4,93	740 102	3 650	-	-	-	4,14	5 788 600	23 964
Contrat de liquidité	4,76	12 900	61	4,98	72 786	363	4,95	85 686	424	-	-	-
VMP	4,76	12 900	61	4,98	72 786	363	4,95	85 686	424	-	-	-
TOTAL		5 061 398	20 376		812 888	4 012		85 686	424		5 788 600	23 964

II.7 Provisions

Au cours de l'exercice, les provisions ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	31.12.2019	Dotations 2020	Reprises 2020		31.12.2020
			Utilisées	Non utilisées	
Autres provisions	179	22	-	-	201
Total	179	22	-	-	201

II.8 Emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts et dettes financières diverses incluent un emprunt à taux variable d'un montant de 113 650 000 remboursable par annuités et venant à échéance en octobre 2022 (143 800 000 € au 31 décembre 2019).

La société a opté pour l'étalement sur leur durée de vie des frais engagés pour l'émission de ses emprunts.

II.9 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales se répartissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Dettes sociales	284	36
Dettes fiscales	56	54
TOTAL	340	90

Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

II.10 Autres dettes

Les autres dettes d'un montant de 36 065 k€ au 31 décembre 2020, contre 41 913 k€ au 31 décembre 2019, sont principalement constituées de dettes envers les sociétés liées.

III. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III.1 Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 56 k€ en 2020, contre 50 k€ en 2019. Ils sont constitués d'une part d'une redevance de location gérance perçue sur l'activité de courtage du fonds de commerce de VIEL & Cie et d'autre part d'autres produits divers.

III.2 Résultat financier

Le résultat financier net de VIEL & Cie s'élève à 23 973 k€ en 2020 (13 784 k€ en 2019). Ce résultat comprend des dividendes versés par des filiales pour un montant de 25 019 k€ en 2020, contre 15 834 k€ en 2019.

VIEL & Cie enregistre une charge d'intérêts financiers nette d'un montant de 1 827 k€ en 2020, contre 1 034 k€ en 2019 (Cf. II.8).

VIEL & Cie constate également l'amortissement de la charge de mise en place de ses dettes bancaires, pour un montant de 317 k€ en 2020 (317 k€ en 2019).

Le solde des charges et produits financiers comprend notamment les variations de valeur du portefeuille de titres.

III.3 Résultat exceptionnel

VIEL & Cie constate en 2020 un résultat exceptionnel nul contre un produit exceptionnel net de 2 606 k€ en 2019 principalement lié une reprise de dépréciation pour litige.

III.4 Impôt sur le bénéfice

VIEL & Cie est fiscalement intégrée avec les sociétés E-VIEL et Arpège. En vertu de cet accord, les sociétés E-VIEL et Arpège versent à VIEL & Cie le montant de l'impôt qui aurait grevé leur résultat en l'absence de tout accord d'intégration. Le résultat d'intégration est définitivement acquis à VIEL & Cie. Au 31 décembre 2020, le déficit reportable du groupe fiscal s'élève à 38 935 k€; ce déficit pourra venir en déduction de la charge d'impôt future du groupe fiscal.

IV. ENGAGEMENTS HORS - BILAN

Aucun engagement en 2020 et en 2019.

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1 Effectif salarié

Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie compte 1 cadre.

V.2 Rémunérations, avances, crédits et engagements alloués

Organes d'administration : des jetons de présence ont été alloués pour un montant de 84 000 € au titre de l'exercice 2020.

Organes de direction : cette information est communiquée dans le rapport de gestion.

V.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires versés par la société à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2020 et 2019 sont les suivants :

	<u>Ernst & Young Audit</u>				<u>Fidorg Audit</u>			
	<u>Montant (€ HT)</u>		<u>%</u>		<u>Montant (€ HT)</u>		<u>%</u>	
	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	157 500	167 500	98%	98%	53 000	43 000	100%	100%
Autres services	4 000	4 000	2%	2%	-	-	-	-
TOTAL	161 500	171 500	100%	100%	53 000	43 000	100%	100%
Autres prestations rendues par le réseau								
<i>Juridique, fiscal, social</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)</i>	10 000	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10 000	-	-	0%	-	-	-	-
TOTAL - Toutes prestations	171 500	171 500	100%	100%	53 000	43 000	100%	100%

V.4 Evénements postérieurs à la clôture

La société n'a constaté aucun événement postérieur à la clôture de ses comptes.

V.5 Consolidation

VIEL & Cie publie des comptes consolidés au 31 décembre 2020, et est en outre intégrée dans la consolidation des comptes de Viel et Compagnie-Finance, dont le siège social est situé au 23, Place Vendôme, 75001, Paris.

V.6 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice distribuable qui s'élève à :

- bénéfice net de l'exercice	20 441 237,80
- report à nouveau	10 066 274,21
	<hr/>
	30 507 512,01

Soit 30 507 512,01 euros,

de la manière suivante :

- à la distribution de dividende	20 054 431,04
- report à nouveau	10 453 080,97
	<hr/>
	30 507 512,01

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes versés ont été les suivants :

Année	Dividende net total	Dividende net par action
2018	14 546 k€	0,20 €
2019	17 215 k€	0,25 €
2020	16 478 k€	0,25 €

Un dividende de 25 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 16 478 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2020.

Un dividende de 25 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 17 215 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2019.

Un dividende de 20 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 14 546 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2018.

Tableaux des filiales et participations*

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette au bilan des titres	Prêts et avances consentis	Montant des cautions, avals et autres garanties données	Dividendes encaissés par la Société
Financière Vermeer N.V.	73 349	73 349	-	-	25 000
E-VIEL	18 110	18 110	27 464	-	-
Swiss Life Banque Privée	32 209	32 209	-	-	-
Arpège	8 900	8 900	-	-	-
Surperformance	1 180	676	-	-	-
Boost Venture	263	-	-	-	-
Easdaq N.V.	1 196	1 196	-	-	-

*Participations représentant un investissement significatif et supérieur à 1% du capital de la société concernée.